

Protocole de Reprise – Ecole Primaire Publique de Rostrenen-

Préambule :

Afin de rendre ce protocole possible, l'école doit constituer des espaces individuels pour chaque élève avec tout ce dont il aura besoin pour sa journée. L'école doit prévoir des parcours et définir des horaires dans les couloirs pour éviter que les groupes d'élèves ne se croisent, depuis leur classe à la cour de récréation, à la cantine, aux toilettes, organiser des récréations sans accès aux structures de jeux, sans ballons en maintenant chacun à distance d'un mètre des autres ...

La première réunion des personnels dans l'école n'est autorisée que le lundi 11 mai. Résoudre toutes ces problématiques en une journée ne nous semble pas réaliste, c'est pourquoi nous décidons de repousser l'ouverture aux élèves JEUDI 14 MAI .

La reprise de l'école s'appuie sur des règles qui transforment l'école mais qui s'imposent à nous, qu'on le veuille ou non, en premier lieu desquelles la distanciation humaine, incontournable.

Quiconque veut pouvoir entrer dans l'école **DOIT** s'y conformer. S'appuyant en premier lieu sur le Protocole Sanitaire National, sur les consignes de l'Éducation Nationale et les informations municipales, sur les spécificités de la topologie et des effectifs de l'école, validé par les autorités, **le présent protocole de reprise s'impose à toute personne au sein de l'école** enfants, enseignants, agents communaux . **Le respect de chaque point et chaque article du protocole est obligatoire et non négociable.**

L'école entre le 14 mai et le 3 juillet ne sera pas l'école "comme avant", l'environnement pédagogique dans lequel évolueront les élèves est totalement modifié.

Les élèves qui attendent de retrouver leurs copains en retournant à l'école, découvriront la semaine prochaine une école ne ressemblant en rien à celle qu'ils connaissent : Pas de contacts, beaucoup d'interdictions, pas de jeux en commun.

Pour autant, pour ceux qui sont obligés de revenir, sachez que nous essayons de faire au mieux mais que ce sera tout de même très particulier comme retour en classe.

1 Règles essentielles du Protocole Sanitaire :

Distanciation physique :

La première règle stricte et non négociable est la **distanciation physique**. Des repères visuels seront mis en place afin de permettre aux enfants d'apprécier les distances à respecter.

La distance d'au moins 1m entre toute personne en intérieur comme en extérieur est **obligatoire**.

Il est interdit de toucher un objet si celui-ci a été en contact avec une autre personne sans qu'il en soit préalablement désinfecté.

Aucun parent n'est autorisé à pénétrer dans l'enceinte du groupe scolaire. L'enfant est confié au portail de l'école. La **circulation dans l'école** est organisée pour éviter tout croisement d'élèves et tout regroupement de plusieurs groupes au même endroit. Les **salles de classes** sont aménagées afin de respecter strictement la distanciation physique.

Les gestes barrières :

Se laver régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude ou un mouchoir

Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter à la poubelle

Saluer sans se toucher, sans s'embrasser,

Les masques :

Les **adultes** accueillant (enseignants et personnel municipal) seront munis de masques. Les enfants d'élémentaire dont les parents le souhaitent peuvent entrer avec un masque, fourni et sous la

responsabilité des familles (notamment quant à la manipulation du masque concerné).

Lavage des mains & gel hydro-alcoolique

Les élèves doivent **se laver les mains plusieurs fois par jour** : à l'entrée dans l'école, avant et après la récréation, avant et après le repas, et après la classe. De même, à chaque passage aux toilettes et chaque fois qu'un élève se mouche, il doit se laver les mains. Le lavage des mains pour les élèves se fait en utilisant eau, savon liquide en distributeur et serviettes papier à usage unique.

Le gel hydro-alcoolique (fourni par la municipalité) est à l'usage exclusif des adultes.

Prise de température

Les parents doivent prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Les adultes procéderont de la même manière. En cas de suspicion à l'école (toux, fièvre ou symptôme fiévreux) l'enfant sera isolé et les parents contraints de venir le chercher.

La désinfection et le nettoyage :

Le nettoyage et la désinfection du matériel et des locaux est effectué par le **personnel municipal**.

La mairie a mis en place un protocole d'hygiène et de sécurité sanitaire renforcé afin de protéger les élèves et personnels de l'école. Les classes seront désinfectées chaque soir. Les salles utilisées pour l'accueil périscolaire et la cantine seront nettoyées régulièrement. Les sanitaires seront désinfectés deux fois par jour. Les portes à l'intérieur de l'établissement seront laissées ouvertes afin d'éviter la manipulation des poignées de portes.

Faute de la bonne application de ces consignes , l'école informera les autorités compétentes, et **pourra être contrainte de fermer** tant que l'état sanitaire ne sera pas redevenu **conforme au protocole sanitaire**.

Les deux étapes de nettoyage puis de désinfection sont explicitées quant à la méthode et à la fréquence dans le protocole sanitaire : *Minimum une fois par jour* : tables, chaises, et sols des classes et salles occupées par des élèves et par les enseignants.

Plusieurs fois par jour : sanitaires (toilettes, lavabos, robinets & poussoirs), points de contact fréquents (poignées, interrupteurs), rampes d'escalier, matériels pédagogiques le cas échéant, photocopieur . Ces deux listes ne sont pas exhaustives et ne peuvent pas se substituer aux **modalités complètes prévues dans le protocole sanitaire**.

2 L'accueil des élèves :

L'entrée dans l'école :

Les élèves seront accueillis selon les **groupes préalablement définis**. Les familles seront informées personnellement dès le jeudi 7 mai par l'enseignant de leur enfant (par message, mail ou téléphone) pour une période de 3 semaines allant du 14 au 29 mai 2020

Tout élève non prévu à l'avance ne pourra pas être autorisé à entrer. Les familles volontaires ont été recensées , une demande nouvelle se fera au moins 48h à l'avance auprès de l'école.

L'accueil des élèves sera **établi** selon un plan défini et communiqué aux familles : plusieurs groupes d'enfants seront accueillis par jour. Au cours d'une journée l'enfant restera dans le même groupe du matin au soir. Les élèves n'auront pas classe tous les jours, l'école fonctionnera en alternance.

Pour des raisons liées au **respect du protocole** sanitaire quant à l'entrée à l'école et en classe, **aucun élève ne pourra être accueilli en dehors de l'horaire prévu** pour son groupe.

Le **sens de circulation dans l'école** (préaux, escaliers, couloirs) doit être strictement respecté. Il est matérialisé par des affichages ou balisages.

Après le lavage des mains, **le groupe d'élèves se rend immédiatement en classe** sous la conduite de l'enseignant en charge du groupe (respect de la distanciation dans l'escalier et le couloir, et avant d'entrer en classe).

Les groupes d'élèves :

Les groupes d'élèves seront organisés autant que faire se peut selon les classes des élèves, et encadrés autant que faire se peut par leur enseignant habituel. Des enseignants sont contraints de rester en travail à distance pour raison de santé, leurs classes seront encadrées par d'autres enseignants. **La limite du nombre d'élèves correspond aux consignes sanitaires appliquées à la taille des classes : En aucun cas ils ne pourront dépasser 10 élèves en maternelle et 15 élèves en**

élémentaire. Les enfants des personnels **prioritaires** tels que définis dans les instructions ministérielles et n'ayant aucun autre mode de garde sont accueillis à l'école ; la liste des situations professionnelles donnant lieu à dérogation est définie nationalement et rappelée dans les consignes départementales. Par ailleurs les familles rencontrant une situation intenable face à la reprise du travail des parents nous contacteront, l'équipe enseignante tentera de proposer une solution d'accueil en concertation avec la mairie.

Dans tous les cas, une **justification** pour ces enfants dont les familles n'ont aucun autre mode de garde sera demandée. **Ces élèves sont rajoutés dans les effectifs généraux** pour déterminer le nombre de groupes et les fréquences d'accueil des groupes.

Chaque groupe d'élèves sera accueilli sur la base d'une journée entière.

L'accueil des groupes d'élèves dépend du nombre d'élèves à accueillir chaque semaine, du nombre de classes ouvertes et du nombre d'enseignants disponibles pour cet accueil (les enseignants devant assurer également l'école à distance).

En ce qui concerne les classes de maternelle, nous sommes dans l'obligation de limiter l'accueil aux Grandes sections . **Les élèves de TPS – PS – MS ne seront pas accueillis** car il nous est impossible de garantir un accueil respectant le protocole sanitaire avec de jeunes enfants. Comment demander à un enfant de 2 à 5 ans de jouer isolé , de communiquer avec son enseignant qui est masqué?

exception : les élèves de TPS PS MS enfants des personnels de professions prioritaires sont accueillis tous les jours, de même pour les familles dont les situations particulières ont été retenues.

En classe :

Chaque élève a une table attribuée personnellement pour la journée entière.

Chaque place est **espacé de plus d'1 m** des autres. L'élève ne pourra en aucun cas en changer de sa propre initiative, ni circuler en classe, quelle que soit l'organisation de la classe antérieure au confinement. Si un sens de circulation est établi dans une classe, il doit être respecté. Les élèves sortent et rentrent strictement dans l'ordre fixé par l'enseignant(e).

Récréations

Les récréations seront décalées .Aucun groupe ne peut se trouver dans la cour en même temps qu'un autre groupe. Les structures de jeux extérieures (toboggan, structures à grimper etc.) sont interdites d'accès.Les **jeux de contact**, de **ballon** ou tout autre jeu impliquant des **échanges d'objets** sont interdits.**Les gestes barrières et la distanciation physique sont respectés dans les jeux extérieurs.**En cas de **conditions climatiques** inadaptées à la sortie en extérieur, **le préau sera utilisé** selon le même planning

Activités scolaires :

Les activités d'éducation physique et sportive et les activités artistiques seront très limitées

Le matériel sportif de l'école ne pourra pas être utilisé.

La salle d'arts plastiques , la BCD de l'école ne seront pas accessibles aux élèves en raison de l'impossibilité d'y respecter le protocole sanitaire (distanciation et désinfection des livres, objets et mobiliers trop fastidieuse). L'accès au matériel informatique sera réservé à l'enseignant .

Les élèves viennent à l'école avec le cartable le premier jour si nécessaire selon l'enseignant, le cartable reste ensuite à l'école. Aucun objet n'entre et sort de l'école.

La pause méridienne & le repas :

Les élèves déjeunant à la maison dont les parents viennent les chercher sortent à 11h30,

Les élèves rentrant seuls à la maison, sortent à 12h15

Pause méridienne de 11h30 à 12h30 pour les GS et enfants prioritaires de maternelle et de 12h15 à 13h15 pour les classes élémentaires.

Le temps de pause méridienne de l'élève sera d'une **durée de 1 h 00** comprise dans la tranche horaire **entre 11 h 30 et 13h00 (selon les groupes)** Les élèves inscrits en restauration scolaire seront pris en charge par le personnel municipal. Les enfants déjeuneront dans le restaurant scolaire en respectant une distanciation physique d'un mètre (2 enfants par table). Les repas seront fournis par le prestataire habituel dans le respect des préconisations sanitaires en vigueur. Le **lavage des mains** dans les mêmes conditions que lors de l'entrée à l'école est obligatoire **avant et après** le repas. Il sera de nouveau exigé avant la rentrée en classe pour la période d'après-midi. **Les règles de la restauration scolaire respectent strictement les consignes sanitaires.** Elles s'imposent sans aucune réserve à tout élève inscrit.

Les **élèves ne mangeant pas en restauration scolaire** sont reconduits par l'enseignant en charge du groupe à l'heure précisé pour ce groupe. Comme pour l'entrée à l'école, le **respect de cet horaire** par les familles est impératif.

La fin du temps scolaire journalier et le retour au domicile :

Dans le contexte décrit la journée sera longue et compliquée pour les élèves, c'est pourquoi elle sera raccourcie . Les enseignants pourront ainsi faire le point en télétravail avec les élèves restés en enseignement à distance. **La sortie des élèves ne restant pas à la garderie sera échelonnée selon les groupes, entre 15h00 et 15h30.**

Les élèves rentrant chez eux sont : pour les élémentaires reconduits au portail par l'enseignant en charge du groupe à l'heure précisé pour ce groupe, pour les maternelles regroupés dans la cour. Comme pour l'entrée à l'école, le **respect de cet horaire** par les familles est impératif.

Les élèves **inscrits en garderie municipale** seront pris en charge par les agent municipaux et conduits aux sanitaires pour un lavage des mains dans les mêmes conditions que celles de l'accueil à l'école.

Le service de garderie

UNE INSCRIPTION 48h A L'AVANCE EST OBLIGATOIRE (auprès mairie ou enseignants)

La commune assurera un accueil périscolaire gratuit aux horaires habituels pour les familles sans aucun autre moyen de garde. Cet accueil est limité à **12 enfants maximum** en raison du protocole sanitaire et sera réservé en priorité:

- aux enfants des personnels soignants et personnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire.
- aux enfants dont les deux parents (ou un seul pour les familles monoparentales) ne peuvent télétravailler.

Les parents devront fournir à leur enfant un goûter et une bouteille d'eau/gourde ainsi qu'une trousse comprenant leurs propres feutres et/ou crayons de couleur.

Garderie matin : accueil des élèves à l'entrée de la garderie.

Garderie soir : sortie des élèves par la cour de l'école maternelle.

3 L'organisation et le suivi pédagogique :

L'école n'est pas "comme avant"... contenus & continuité pédagogique :

Dans l'état actuel des mesures de lutte contre la propagation du virus, les directives nationales montrent qu'il **ne s'agira pas d'un retour à l'état antérieur du confinement**. [...] Il convient de comprendre cette réouverture comme la poursuite, sous des modalités différentes, de la continuité pédagogique mise en place pendant le confinement . **Les règles du protocole de reprise font de l'école un lieu d'accueil davantage qu'un lieu d'apprentissage scolaire.**

Niveaux des élèves accueillis et dates et horaires :

Les élèves de l'école seront accueillis, à partir du 14 mai , depuis les cours (hall fermé)

14 et 15 mai : **GROUPE A**

GS CP CM1 + enfants de personnels prioritaires

*entrée cour élémentaire, rue de la marne

9h00 classe Simon (CP, CM1 bilingues) , 9h10 classe Caroline , 9h20 classe Solenn

*entrée cour maternelle rue Rosa Le Hénaff

9h00 classe Stellane, 9h10 classe Philippe, 9h20 classe Barbara* (TPS MS prioritaires + élémentaires prioritaires si besoin)

*Barbara est affectée à une autre école le vendredi, c'est donc un personnel non enseignant qui assurera une garderie (Atsem ou Aesh) sous la responsabilité de l'équipe enseignante.

La fin des cours d'échelonne de la même façon 15h00 – 15h10 - 15h20

Si des enfants doivent aller en garderie ils seront sous la responsabilité d'un enseignant jusqu'à l'ouverture de la garderie à 15h30,

18 et 19 mai : **GROUPE B**

CE1 CE2 CM2 + enfants de personnels prioritaires

*entrée cour élémentaire, rue de la marne

9h00 classe Simon(CE2 CM2 bilingues) , 9h10 Classe Caroline, 9h20 Classe Solenn, 9h30 Classe Elsa (CM2 monolingues)

*entrée cour maternelle rue Rosa Le Hénaff

9h00 Classe Stellane (enfants prioritaires de maternelle)

La fin des cours s'échelonne de la même façon 15h00 – 15h10 – 15h20 – 15h30

Si des enfants doivent aller en garderie ils seront sous la responsabilité d'un enseignant jusqu'à l'ouverture de la garderie à 15h30

25 et 26 : GROUPE A même schéma que ci-dessus

28 et 29 mai : GROUPE B même schéma que ci-dessus

Les enfants de personnels de profession prioritaires sont accueillis tous les jours (tous niveaux de classe) il en est de même pour les familles dont les situations particulières ont été retenues .

Un point sera fait ensuite pour le planning de JUIN (attentes de directives gouvernementales)

4 Enfants qui étaient volontaires mais non accueillis

Cela peut être le cas : soit parce que votre enfant est en TPS PS MS et que vous n'avez pas une profession prioritaire, soit votre enfant est en GS ou élémentaire mais le planning présente un jour sans accueil pour sa classe.

Chaque famille pourra obtenir une attestation de l'école précisant les dates auxquelles leur enfant ne peut être accueilli , afin de faire valoir cette situation auprès de son employeur.

5 Administration de l'école

La demande de certificat de non accueil ou toute demande administrative se feront par mail : ecole.0221091s@ac-rennes.

Le directeur contraint de travailler à distance pour raison de santé sera joignable chez lui au 02 96 29 22 70 (9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30)ou sur le mail de l'école.